

COMITÉ SYNDICAL

26 JUILLET 2022

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le 26 juillet à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, BOUSSIQUOT Henry, MARY Christian, MERESS Rachid, titulaires. MENU Hélène, suppléante.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : MARGOIL Bruno, titulaire. DUCHET Patrice, suppléant.

SMICTOM Amboise : BOUTARD Thierry, LOUAULT Vincent, titulaires. AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc, suppléants.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

HERRAIZ Pierre à MARY Christian, DUPUIS Brigitte à LOUAULT Vincent, JEANTHEAU Nicole à HARANG Brigitte.

Membres excusés :

GASPARINI Jean-Luc, LAFFONT Yann, MASSON Philippe, BANCHEREAU Marie-Odile, GONIDEC Jean-Yves, LEGENDRE Philippe, SCHNEL Alain, CICUTTI Mireille, DEREVIER Alain, GARNIER Annette, FLAMENT Nadia.

Le président s'excuse à nouveau d'avoir convoqué le comité syndical à une date aussi incongrue, mais le calendrier étant très serré pour la construction du futur quai de transfert, il était absolument nécessaire de délibérer rapidement pour prendre les décisions attendues.

Rachid MERESS et Henry BOUSSIQUOT, retenus par d'autres engagements, se joignent aux élus en cours de réunion.

A. REMARQUES SUR LE COMPTE-RENDU DU PRECEDENT COMITE SYNDICAL

Le compte-rendu du comité syndical du 16 juin 2022 n'appelle aucune remarque.

B. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent GAUTHIER est désigné secrétaire de séance.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Acquisitions

1. ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE DM 321 DU PARC DES CHATEAUX 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR

Délibération n° 2022-35

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1111-1 à L. 1221-1 et L. 1311-13,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le courrier de 3 Vals Aménagement concernant la réservation du terrain situé parc des Châteaux daté du 4 juillet 2022 fixant le prix de vente du terrain à 30 € HT / m² pour une parcelle d'environ 10 000 m²,
Vu la promesse de vente de la parcelle DM321,
Vu les discussions et échanges qui ont eu lieu lors des Comités syndicaux du 24 mars 2022 et du 16 juin 2022 validant le projet de construction d'un centre de transfert dans le Blaisois,
Vu la réunion de bureau du 13 juin 2022,
Considérant la nécessité de construire un centre de transfert des déchets dans le blaisois pour palier la fermeture du centre de tri de Valcante au 1^{er} janvier 2023,

Le Président rappelle aux élus que lors des comités syndicaux des 24 mars 2022 et 16 juin 2022, il a été présenté le projet de construction d'un centre de transfert des déchets recyclables sur le Blaisois.
Plusieurs pistes ont été explorées et un terrain situé au Parc des Châteaux sur la commune de la Chaussée Saint Victor est parfaitement adapté à nos besoins. La parcelle DM 321 Coordonnées GPS : 47°37'16N et 1°21'31"E d'une contenance d'environ 10 000 m² appartient à la SA d'économie mixte 3 Vals Aménagement.
3 Vals Aménagement a accepté de vendre au syndicat ValEco la parcelle ci-dessus mentionnée nue de toute construction et cadastrée DM 321 d'une contenance d'environ 10 000 m² pour un montant de 30 € HT / m² soit un total estimatif de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC + frais de notaire.

Le Président rappelle l'importance de la localisation de ce terrain dans le projet de construction d'un nouveau centre de transfert des déchets du Blaisois qui sera également utilisé par le syndicat de Mer pour le transfert des déchets recyclables des administrés de son territoire.

Il propose donc au Comité syndical d'acquérir cette parcelle pour la somme ci-dessus mentionnée, et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents pour l'achat de ce terrain.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE l'acquisition de la parcelle DM 321 sur le Parc des Châteaux commune de La Chaussée Saint Victor d'une contenance d'environ 10 000 m² sur la commune de la Chaussée saint Victor appartenant à la SEM 3 Vals Aménagement,

DECIDE que l'achat de cette parcelle se fera au prix de 30 € HT / m² soit un total estimatif de 300 000 € HT soit 360 000 € TTC euros + frais de notaire,

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

FONCTION PUBLIQUE

Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° 2022-36

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des éléments suivants :

- Réinscription au tableau des effectifs :
 - o d'un poste d'agent de maîtrise principal (poste créé le 27/02/2008 et vacant depuis le 01/01/2012)
 - o d'un poste de Rédacteur (poste créé le 22/01/2014 et vacant depuis le 04/04/2019)
 - o d'un poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe vacant (poste créé le 26/03/2019 et vacant depuis le 01/03/2020)
- Création d'un poste d'Agent de maîtrise au 01/09/2022, pour faire face au recrutement d'un agent d'exploitation pour le centre de transfert et de valorisation d'Amboise
- Nomination d'un animateur principal de 1^{ère} classe au 01/05/2022 (avancement de grade)
- Poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe vacant au 11/03/2022 à la suite du décès d'un agent
- Poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe vacant au 01/07/2022 à la suite du départ d'un agent par voie de mutation

CADRES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF		DUREE HEBDO.	Fonction (poste pourvu)	Sexe F/M
		Pourvu	Vacant			
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché principal	A	1		TC	Directrice	F
Attaché	A	1	2	TC	Responsable service déchets	M
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1		TC	Gestionnaire RH	F
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B		1	TC		
Rédacteur	B		1	TC		
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2		TC	Comptable Responsable admin & financière	F F
TOTAL		5	4			
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1		TC	Animatrice	F
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C		1	TC		
TOTAL		1	1			
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur principal	A	1		TC	Directeur études & développement	M
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	TC	Gestionnaire marchés publics	F
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1		TC	Responsable collecte + HSE	F
Technicien	B		2	TC		
Agent de maitrise principal	C		1	TC		
Agent de maitrise	C		1	TC		
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	TC	2 Agents polyvalents déchetteries	M
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	4	TC	1 Agent polyvalent déchetteries	M
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	TNC 17.5/35 ^{ème}	1 Agent de déchetterie	M
Adjoint technique	C	4	2	TC	1 Agent polyvalent déchetteries 2 Agents d'exploitation Fossé 1 Agent polyvalent Amboise	M M M
TOTAL		11	14			
Nombre total de postes		17	19			

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ADOpte le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.**

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

3. AUTORISATION DE REALISER UN EMPRUNT POUR L'ACHAT ET LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE TRANSFERT SUR LA COMMUNE DE LA CHAUSSEE SAINT VICTOR AU PARC DES CHATEAUX, DE CHOISIR L'ORGANISME BANCAIRE ET DE SIGNER LE PRET

Christian MARY précise qu'au vu des conditions et taux pratiqués par les banques actuellement, c'est le moment d'emprunter. Plusieurs élus témoignent qu'il est compliqué d'emprunter à l'heure actuelle pour les collectivités (peu de banques répondent aux demandes, taux variables proposés...).

Vincent LOUAULT rappelle que le quai de transfert est prévu pour gérer le transfert du verre et la collecte sélective issue des bacs jaunes pour la transporter vers la SPL TRI VAL DE LOIR(E) à Parçay-Meslay.

Délibération n° 2022-37

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-35 du 26 juillet 2022 du Comité syndical approuvant l'achat d'un terrain sur la commune de La Chaussée Saint Victor pour construire un centre de transfert,

Vu le courrier de 3 Vals Aménagement concernant la réservation du terrain situé parc des Châteaux parcelle DM321 daté du 4 juillet 2022 fixant le prix de vente du terrain à 30 € HT / m²,

Vu la promesse de vente de la parcelle DM321,

Vu le calcul de l'enveloppe financière pour la réalisation de cette opération de construction d'un centre de transfert,

Vu la nécessité de recourir à un emprunt d'un montant de 3 500 000 € pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après,

Considérant les échanges qui ont eu lieu lors des comités syndicaux des 24 mars 2022 et 16 juin 2022,

Considérant la nécessité de construire un centre de transfert des déchets dans le blaisois,

Considérant la nécessité de contracter un emprunt pour l'acquisition du terrain et la réalisation des travaux pour la construction du centre de transfert des déchets recyclables du syndicat ValEco et du SIEOM de Mer,

Le président rappelle aux élus que lors des comités syndicaux des 24 mars 2022 et 16 juin 2022, il a été présenté le projet de construction d'un centre de transfert des déchets recyclables sur le Blaisois.

Il rappelle l'importance de ce projet pour le transfert des déchets recyclables du Blaisois et du syndicat de Mer jusqu'au nouveau centre de tri interdépartemental à Parçay Meslay.

Plusieurs pistes ont été explorées et un terrain situé au Parc des Châteaux sur la commune de la Chaussée Saint Victor est parfaitement adapté à nos besoins. La parcelle DM 321 Coordonnées GPS : 47°37'16N et 1°21'31"E d'une contenance d'environ 10 000 m² appartient à la SA d'économie mixte 3 Vals Aménagement.

3 Vals Aménagement a accepté de vendre, au syndicat ValEco, la parcelle ci-dessus mentionnée nue de toute construction et cadastrée DM 321 pour un montant de 30 € HT / m² sur laquelle le syndicat peut construire un centre de transfert des déchets recyclables.

Le montant total de l'opération est estimé à 3 500 000 €.

Le Président propose au Comité syndical de l'autoriser à lancer une consultation auprès d'établissements bancaires et de l'autoriser à signer avec la banque ayant réalisé la meilleure proposition de prêt et l'ensemble des documents y afférent.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le président à lancer une consultation auprès des établissements bancaires, pour la réalisation d'un emprunt de 3 500 000,00 €

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ce prêt.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

Environnement

4. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR COLLECTE ET EVACUATION DES MATERIAUX RECYCLABLES DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Délibération n° 2022-38

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1414-3,

Vu le code de la commande publique et les articles L. 2113-6 à L. 2113-7 concernant le groupement de commande et les marchés publics,

Vu la délibération 2021-12 du Comité syndical en date du 13 avril 2021 visée par la Préfecture le 26 avril 2021 portant délégation au président de certaines attributions du Comité Syndical,

Considérant le précédent marché de collecte sélective qui arrive à son terme au 31 décembre 2022,

Considérant la nécessité de lancer un marché commun avec Agglopolys pour la collecte sélective,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE à l'unanimité le président :

- à représenter le syndicat dans une commission d'appel d'offres ad hoc,
- à signer le marché de collecte sélective avec la société la mieux-disante choisie par la commission d'Appel d'Offres.

5. PASSAGE A L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI AU 1^{ER} JANVIER 2023 : APPROBATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET DES DECHETS RECYCLABLES EN C0.5 ET EN PORTE A PORTE POUR LES 10 COMMUNES DU TERRITOIRE COLLECTE DE VALÉCO ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LE SIEOM DE MER

A compter du 1^{er} janvier 2023, les Extensions des Consignes de Tri (ECT) seront mises en place sur les 10 communes ValEco-collecte. Le cabinet d'étude AJBD nous a accompagné afin de réfléchir à l'organisation du schéma de collecte le plus efficient. Le retour de l'étude effectué le 18 octobre 2021 par AJBD nous a amenés aux décisions suivantes :

- Création d'un flux multi-matériaux (fibreux + non-fibreux) collecté en porte à porte
- Mise en place d'une fréquence en C 0,5 pour collecter les OMr les semaines A et le flux multi-matériaux les semaines B
- Mise en place d'une convention avec la régie du SIEOM de Mer qui mettra à disposition du matériel en remplacement de la régie d'Agglopolys.

Délibération n° 2022-39

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et son article L. 2224-13 posant le principe de la prise en charge des déchets des ménages par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'article R. 2224-23 du CGCT définissant ce que l'on entend par « zones agglomérées »,

Vu l'article R. 2224-24 du CGCT précisant la fréquence de collecte dans les « zones agglomérées »,

Vu le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 portant simplification de la prévention et gestion des déchets relevant le seuil des « zones agglomérées »,

Vu la délibération n°2017-32 du comité syndical du 10 octobre 2017, informant les élus de la mise en place des extensions de consignes de tri fin 2022,

Considérant que le territoire collecte du Syndicat ValEco met en place les extensions de consignes de tri pour un démarrage au 1^{er} janvier 2023,

Considérant que la mise en place de la collecte sélective en porte à porte facilite le geste de tri des usagers,

Considérant que le Syndicat ValEco a été assisté d'un bureau d'étude dans sa réflexion sur l'impact organisationnel et financier des extensions de consignes de tri,

Considérant que l'un des leviers principaux d'optimisation des coûts est la mise en place de la collecte tous les 15 jours sur le territoire du Syndicat ValEco,

Considérant que par courrier en date du 7 décembre 2021, le syndicat ValEco a informé les services d'Agglopolys que sa régie de collecte ne collecterait plus notre territoire,

Considérant que le SIEOM de Mer mettra à disposition du Syndicat ValEco le matériel et le personnel nécessaire pour la collecte des ordures ménagères et des recyclables ménagers en porte à porte sur ses 10 communes,

Les élus des 10 communes qui composent le territoire collecte de ValEco ont été sensibilisés sur les modifications de fréquence de collecte.

Au cours de ces rencontres, le Syndicat ValEco a informé les 10 communes :

- Des moyens opérationnels qui seront mis en place.
- Des résultats de la caractérisation des déchets du mois d'avril 2022 avec une forte présence de recyclables dans les ordures ménagères résiduelles.
- Des solutions qui ont été établies pour les professionnels et pour les points de regroupement notamment.

Il est proposé au comité syndical d'approuver le passage d'une collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables en multi matériaux (fibres / non-fibres) en C 0,5.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le passage à une collecte tous les 15 jours des ordures ménagères résiduelles ainsi que des déchets recyclables (fibres / non-fibres) des ménages,

APPROUVE la signature d'une nouvelle convention avec le SIEOM de Mer pour la mise à disposition et la réalisation de la collecte des 10 communes de ValEco compétence collecte à partir du 1^{er} janvier 2023,

AUTORISE le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Parallèlement, la préfecture est saisie afin d'obtenir la dérogation préfectorale nécessaire pour les communes de plus de 2 000 habitants de notre territoire.

D. QUESTIONS DIVERSES

Pas de question diverse.

La séance est levée à 18h55.

La prochaine réunion de comité aura lieu le jeudi 13 octobre.

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 26 JUILLET 2022**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
19/07/2022

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **15**

Votants : **18**

Dont Pouvoir(s) : **3**

**DOMAINE ET
PERTRIMOINE :**
Acquisition

L'an deux mille vingt-deux, le 26 juillet à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, BOUSSIQUOT Henry, MARY Christian, MERESS Rachid, titulaires. MENUU Hélène, suppléante.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : MARGOIL Bruno, titulaire. DUCHET Patrice, suppléant.

SMICTOM Amboise : BOUTARD Thierry, LOUAULT Vincent, titulaires. AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc, suppléants.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

HERRAIZ Pierre à MARY Christian, DUPUIS Brigitte à LOUAULT Vincent, JEANTHEAU Nicole à HARANG Brigitte.

Membres excusés :

GASPARINI Jean-Luc, LAFFONT Yann, MASSON Philippe, BANCHEREAU Marie-Odile, GONIDEC Jean-Yves, LEGENDRE Philippe, SCHNEL Alain, CICUTTI Mireille, DEREVIER Alain, GARNIER Annette, FLAMENT Nadia.

DELIBERATION N° 2022-35

Acquisition d'une parcelle cadastrée DM 321 du Parc des Châteaux 41260 La Chaussée Saint Victor

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1111-1 à L. 1221-1 et L. 1311-13,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le courrier de 3 Vals Aménagement concernant la réservation du terrain situé parc des Châteaux daté du 4 juillet 2022 fixant le prix de vente du terrain à 30 € HT / m² pour une parcelle d'environ 10 000 m²,

Vu la promesse de vente de la parcelle DM321,

Vu les discussions et échanges qui ont eu lieu lors des Comités syndicaux du 24 mars 2022 et du 16 juin 2022 validant le projet de construction d'un centre de transfert dans le Blaisois,

Vu la réunion de bureau du 13 juin 2022,

Considérant la nécessité de construire un centre de transfert des déchets dans le blaisois pour palier la fermeture du centre de tri de Valcante au 1^{er} janvier 2023,

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Le Président rappelle aux élus que lors des comités syndicaux des 24 mars 2022 et 16 juin 2022, il a été présenté le projet de construction d'un centre de transfert des déchets recyclables sur le Blaisois.

Plusieurs pistes ont été explorées et un terrain situé au Parc des Châteaux sur la commune de la Chaussée Saint Victor est parfaitement adapté à nos besoins. La parcelle DM 321 Coordonnées GPS : 47°37'16N et 1°21'31"E d'une contenance d'environ 10 000 m² appartient à la SA d'économie mixte 3 Vals Aménagement.

3 Vals Aménagement a accepté de vendre au syndicat ValEco la parcelle ci-dessus mentionnée nue de toute construction et cadastrée DM 321 d'une contenance d'environ 10 000 m² pour un montant de 30 € HT / m² soit un total estimatif de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC + frais de notaire.

Le Président rappelle l'importance de la localisation de ce terrain dans le projet de construction d'un nouveau centre de transfert des déchets du Blaisois qui sera également utilisé par le syndicat de Mer pour le transfert des déchets recyclables des administrés de son territoire.

Il propose donc au Comité syndical d'acquérir cette parcelle pour la somme ci-dessus mentionnée, et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents pour l'achat de ce terrain.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE l'acquisition de la parcelle DM 321 sur le Parc des Châteaux commune de La Chaussée Saint Victor d'une contenance d'environ 10 000 m² sur la commune de la Chaussée saint Victor appartenant à la SEM 3 Vals Aménagement,

DECIDE que l'achat de cette parcelle se fera au prix de 30 € HT / m² soit un total estimatif de 300 000 € HT soit 360 000 € TTC euros + frais de notaire,

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

29 JUL. 2022

Publié ou notifié, le :

29 JUL. 2022



Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 27 juillet 2022.

Le Président,
Christian MARY



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 26 JUILLET 2022**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
19/07/2022

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **15**

Votants : **18**

Dont Pouvoir(s) : **3**

*FONCTION PUBLIQUE :
Personnels titulaires et
stagiaires de la FPT*

L'an deux mille vingt-deux, le 26 juillet à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, BOUSSIQUOT Henry, MARY Christian, MERESS Rachid, titulaires. MENOUE Hélène, suppléante.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : MARGOIL Bruno, titulaire. DUCHET Patrice, suppléant.

SMICTOM Amboise : BOUTARD Thierry, LOUAULT Vincent, titulaires. AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc, suppléants.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

HERRAIZ Pierre à MARY Christian, DUPUIS Brigitte à LOUAULT Vincent, JEANTHEAU Nicole à HARANG Brigitte.

Membres excusés :

GASPARINI Jean-Luc, LAFFONT Yann, MASSON Philippe, BANCHEREAU Marie-Odile, GONIDEC Jean-Yves, LEGENDRE Philippe, SCHNEL Alain, CICUTTI Mireille, DEREVIER Alain, GARNIER Annette, FLAMENT Nadia.

**DELIBERATION N° 2022-36
Modification du tableau des effectifs**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des éléments suivants :

- Réinscription au tableau des effectifs :
 - o d'un poste d'agent de maîtrise principal (poste créé le 27/02/2008 et vacant depuis le 01/01/2012)
 - o d'un poste de Rédacteur (poste créé le 22/01/2014 et vacant depuis le 04/04/2019)
 - o d'un poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe vacant (poste créé le 26/03/2019 et vacant depuis le 01/03/2020)
- Création d'un poste d'Agent de maîtrise au 01/09/2022, pour faire face au recrutement d'un agent d'exploitation pour le centre de transfert et de valorisation d'Amboise
- Nomination d'un animateur principal de 1^{ère} classe au 01/05/2022 (avancement de grade)
- Poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe vacant au 11/03/2022 à la suite du décès d'un agent
- Poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe vacant au 01/07/2022 à la suite du départ d'un agent par voie de mutation

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

CADRES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF		DUREE HEBDO.	Fonction (poste pourvu)	Sexe F/M
		Pourvu	Vacant			
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché principal	A	1		TC	Directrice	F
Attaché	A	1	2	TC	Responsable service déchets	M
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1		TC	Gestionnaire RH	F
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B		1	TC		
Rédacteur	B		1	TC		
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2		TC	Comptable Responsable admin & financière	F F
TOTAL		5	4			
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1		TC	Animatrice	F
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C		1	TC		
TOTAL		1	1			
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur principal	A	1		TC	Directeur études & développement	M
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	TC	Gestionnaire marchés publics	F
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1		TC	Responsable collecte + HSE	F
Technicien	B		2	TC		
Agent de maîtrise principal	C		1	TC		
Agent de maîtrise	C		1	TC		
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	TC	2 Agents polyvalents déchetteries	M
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	4	TC	1 Agent polyvalent déchetteries	M
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	TNC 17.5/35 ^{ème}	1 Agent de déchetterie	M
Adjoint technique	C	4	2	TC	1 Agent polyvalent déchetteries 2 Agents d'exploitation Fossé 1 Agent polyvalent Amboise	M M M
TOTAL		11	14			
Nombre total de postes		17	19			

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ADOpte le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

29 JUL. 2022

Publié ou notifié, le :

29 JUL. 2022



Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 27 juillet 2022.

Le Président,
Christian MARY



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 26 JUILLET 2022**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
19/07/2022

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **15**

Votants : **18**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-deux, le 26 juillet à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, BOUSSQUOT Henry, MARY Christian, MERESS Rachid, titulaires. MENOUE Hélène, suppléante.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : MARGOIL Bruno, titulaire. DUCHET Patrice, suppléant.

SMICTOM Amboise : BOUTARD Thierry, LOUAULT Vincent, titulaires. AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc, suppléants.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

HERRAIZ Pierre à MARY Christian, DUPUIS Brigitte à LOUAULT Vincent, JEANTHEAU Nicole à HARANG Brigitte.

Membres excusés :

GASPARINI Jean-Luc, LAFFONT Yann, MASSON Philippe, BANCHEREAU Marie-Odile, GONIDEC Jean-Yves, LEGENDRE Philippe, SCHNEL Alain, CICUTTI Mireille, DEREVIER Alain, GARNIER Annette, FLAMENT Nadia.

FINANCES LOCALES :
Décisions budgétaires

DELIBERATION N° 2022-37

Autorisation de réaliser un emprunt pour l'achat et la construction d'un centre de transfert sur la commune de la Chaussée Saint Victor au parc des châteaux, de choisir l'organisme bancaire et de signer le prêt

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-35 du 26 juillet 2022 du Comité syndical approuvant l'achat d'un terrain sur la commune de La Chaussée Saint Victor pour construire un centre de transfert,

Vu le courrier de 3 Vals Aménagement concernant la réservation du terrain situé parc des Châteaux parcelle DM321 daté du 4 juillet 2022 fixant le prix de vente du terrain à 30 € HT / m²,

Vu la promesse de vente de la parcelle DM321,

Vu le calcul de l'enveloppe financière pour la réalisation de cette opération de construction d'un centre de transfert,

Vu la nécessité de recourir à un emprunt d'un montant de 3 500 000 € pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après,

Considérant les échanges qui ont eu lieu lors des comités syndicaux des 24 mars 2022 et 16 juin 2022,

Considérant la nécessité de construire un centre de transfert des déchets dans le blaisois,

Considérant la nécessité de contracter un emprunt pour l'acquisition du terrain et la réalisation des travaux pour la construction du centre de transfert des déchets recyclables du syndicat ValEco et du SIEOM de Mer,

Le président rappelle aux élus que lors des comités syndicaux des 24 mars 2022 et 16 juin 2022, il a été présenté le projet de construction d'un centre de transfert des déchets recyclables sur le Blaisois.

Il rappelle l'importance de ce projet pour le transfert des déchets recyclables du Blaisois et du syndicat de Mer jusqu'au nouveau centre de tri interdépartemental à Parçay-Meslay.

Plusieurs pistes ont été explorées et un terrain situé au Parc des Châteaux sur la commune de la Chaussée Saint Victor est parfaitement adapté à nos besoins. La parcelle DM 321 Coordonnées GPS : 47°37'16N et 1°21'31"E d'une contenance d'environ 10 000 m² appartient à la SA d'économie mixte 3 Vals Aménagement.

3 Vals Aménagement a accepté de vendre, au syndicat ValEco, la parcelle ci-dessus mentionnée nue de toute construction et cadastrée DM 321 pour un montant de 30 € HT / m² sur laquelle le syndicat peut construire un centre de transfert des déchets recyclables.

Le montant total de l'opération est estimé à 3 500 000 €.

Le Président propose au Comité syndical de l'autoriser à lancer une consultation auprès d'établissements bancaires et de l'autoriser à signer avec la banque ayant réalisé la meilleure proposition de prêt et l'ensemble des documents y afférent.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le président à lancer une consultation auprès des établissements bancaires, pour la réalisation d'un emprunt de 3 500 000,00 €

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ce prêt.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

29 JUIL. 2022

Publié ou notifié, le :

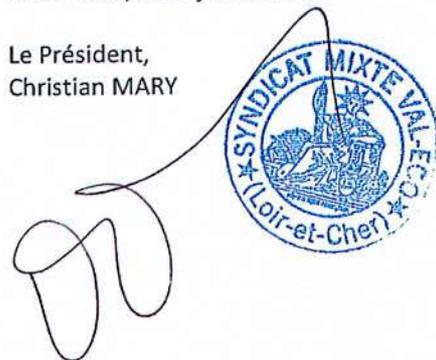
29 JUIL. 2022



Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 27 juillet 2022.

Le Président,
Christian MARY



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 26 JUILLET 2022**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
19/07/2022

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **15**

Votants : **18**

Dont Pouvoir(s) : **3**

**DOMAINE DE
COMPETENCES PAR
THEMES :**
Environnement

L'an deux mille vingt-deux, le 26 juillet à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, BOUSSQUOT Henry, MARY Christian, MERESS Rachid, titulaires. MENOUE Hélène, suppléante.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : MARGOIL Bruno, titulaire. DUCHET Patrice, suppléant.

SMICTOM Amboise : BOUTARD Thierry, LOUAULT Vincent, titulaires. AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc, suppléants.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

HERRAIZ Pierre à MARY Christian, DUPUIS Brigitte à LOUAULT Vincent, JEANTHEAU Nicole à HARANG Brigitte.

Membres excusés :

GASPARINI Jean-Luc, LAFFONT Yann, MASSON Philippe, BANCHEREAU Marie-Odile, GONIDEC Jean-Yves, LEGENDRE Philippe, SCHNEL Alain, CICUTTI Mireille, DEREVIER Alain, GARNIER Annette, FLAMENT Nadia.

DELIBERATION N° 2022-38

Groupement de commandes pour collecte et évacuation des matériaux recyclables des points d'apport volontaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1414-3,

Vu le code de la commande publique et les articles L. 2113-6 à L. 2113-7 concernant le groupement de commande et les marchés publics,

Vu la délibération 2021-12 du Comité syndical en date du 13 avril 2021 visée par la Préfecture le 26 avril 2021 portant délégation au président de certaines attributions du Comité Syndical,

Considérant le précédent marché de collecte sélective qui arrive à son terme au 31 décembre 2022,

Considérant la nécessité de lancer un marché commun avec Agglopolys pour la collecte sélective,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE à l'unanimité le président :

- à représenter le syndicat dans une commission d'appel d'offres ad hoc,
- à signer le marché de collecte sélective avec la société la mieux-disante choisie par la commission d'Appel d'Offres.

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

29 JUIL. 2022

Publié ou notifié, le :

29 JUIL. 2022

Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 27 juillet 2022.

Le Président,
Christian MARY



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 26 JUILLET 2022**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
19/07/2022

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **15**

Votants : **18**

Dont Pouvoir(s) : **3**

**DOMAINE DE
COMPETENCES PAR
THEMES :**
Environnement

L'an deux mille vingt-deux, le 26 juillet à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, BOUSSIQUOT Henry, MARY Christian, MERESS Rachid, titulaires. MENOUE Hélène, suppléante.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : MARGOIL Bruno, titulaire. DUCHET Patrice, suppléant.

SMICTOM Amboise : BOUTARD Thierry, LOUAULT Vincent, titulaires. AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc, suppléants.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

HERRAIZ Pierre à MARY Christian, DUPUIS Brigitte à LOUAULT Vincent, JEANTHEAU Nicole à HARANG Brigitte.

Membres excusés :

GASPARINI Jean-Luc, LAFFONT Yann, MASSON Philippe, BANCHEREAU Marie-Odile, GONIDEC Jean-Yves, LEGENDRE Philippe, SCHNEL Alain, CICUTTI Mireille, DEREVIER Alain, GARNIER Annette, FLAMENT Nadia.

DELIBERATION N° 2022-39

Passage à l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023 : approbation de la collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables en C0.5 et en porte à porte pour les 10 communes du territoire collecte de ValEco et signature d'une convention de prestation de service avec le SIEOM de Mer

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et son article L. 2224-13 posant le principe de la prise en charge des déchets des ménages par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'article R. 2224-23 du CGCT définissant ce que l'on entend par « zones agglomérées »,

Vu l'article R. 2224-24 du CGCT précisant la fréquence de collecte dans les « zones agglomérées »,

Vu le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 portant simplification de la prévention et gestion des déchets relevant le seuil des « zones agglomérées »,

Vu la délibération n°2017-32 du comité syndical du 10 octobre 2017, informant les élus de la mise en place des extensions de consignes de tri fin 2022,

Considérant que le territoire collecte du Syndicat ValEco met en place les extensions de consignes de tri pour un démarrage au 1^{er} janvier 2023,

Considérant que la mise en place de la collecte sélective en porte à porte facilite le geste de tri des usagers,

Considérant que le Syndicat ValEco a été assisté d'un bureau d'étude dans sa réflexion sur l'impact organisationnel et financier des extensions de consignes de tri,

Considérant que l'un des leviers principaux d'optimisation des coûts est la mise en place de la collecte tous les 15 jours sur le territoire du Syndicat ValEco,

Considérant que par courrier en date du 7 décembre 2021, le syndicat ValEco a informé les services d'Agglopolys que sa régie de collecte ne collecterait plus notre territoire,

Considérant que le SIEOM de Mer mettra à disposition du Syndicat ValEco le matériel et le personnel nécessaire pour la collecte des ordures ménagères et des recyclables ménagers en porte à porte sur ses 10 communes,

Les élus des 10 communes qui composent le territoire collecte de ValEco ont été sensibilisés sur les modifications de fréquence de collecte.

Au cours de ces rencontres, le Syndicat ValEco a informé les 10 communes :

- Des moyens opérationnels qui seront mis en place.
- Des résultats de la caractérisation des déchets du mois d'avril 2022 avec une forte présence de recyclables dans les ordures ménagères résiduelles.
- Des solutions qui ont été établies pour les professionnels et pour les points de regroupement notamment.

Il est proposé au comité syndical d'approuver le passage d'une collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables en multi matériaux (fibreux / non-fibreux) en C 0,5.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le passage à une collecte tous les 15 jours des ordures ménagères résiduelles ainsi que des déchets recyclables (fibreux / non-fibreux) des ménages,

APPROUVE la signature d'une nouvelle convention avec le SIEOM de Mer pour la mise à disposition et la réalisation de la collecte des 10 communes de ValEco compétence collecte à partir du 1^{er} janvier 2023,

AUTORISE le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

29 JUIL. 2022

Publié ou notifié, le :

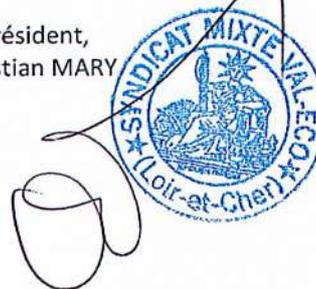
29 JUIL. 2022



Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 27 juillet 2022

Le Président,
Christian MARY



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 26 JUILLET 2022**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
19/07/2022

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **15**

Votants : **18**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-deux, le 26 juillet à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, BOUSSQUOT Henry, MARY Christian, MERESS Rachid, titulaires. MENOUE Hélène, suppléante.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : MARGOIL Bruno, titulaire. DUCHET Patrice, suppléant.

SMICTOM Amboise : BOUTARD Thierry, LOUAULT Vincent, titulaires. AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc, suppléants.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

HERRAIZ Pierre à MARY Christian, DUPUIS Brigitte à LOUAULT Vincent, JEANTHEAU Nicole à HARANG Brigitte.

Membres excusés :

GASPARINI Jean-Luc, LAFFONT Yann, MASSON Philippe, BANCHEREAU Marie-Odile, GONIDEC Jean-Yves, LEGENDRE Philippe, SCHNEL Alain, CICUTTI Mireille, DEREVIER Alain, GARNIER Annette, FLAMENT Nadia.

**DOMAINE ET
PERTRIMOINE :**
Acquisition

DELIBERATION N° 2022-40

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2022-35

Acquisition d'une parcelle cadastrée A n° 1185 du Parc des Châteaux 41260 La Chaussée Saint Victor

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1111-1 à L. 1221-1 et L. 1311-13,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le courrier de 3 Vals Aménagement concernant la réservation du terrain situé parc des Châteaux daté du 4 juillet 2022 fixant le prix de vente du terrain à 30 € HT / m² pour une parcelle d'environ 10 000 m²,

Vu la promesse de vente de la parcelle A n° 1185,

Vu les discussions et échanges qui ont eu lieu lors des Comités syndicaux du 24 mars 2022 et du 16 juin 2022 validant le projet de construction d'un centre de transfert dans le Blaisois,

Vu la réunion de bureau du 13 juin 2022,

Considérant la nécessité de construire un centre de transfert des déchets dans le blaisois pour palier la fermeture du centre de tri de Valcante au 1^{er} janvier 2023,

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 82 53
Fax : 02 54 74 82 28

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Le Président rappelle aux élus que lors des comités syndicaux des 24 mars 2022 et 16 juin 2022, il a été présenté le projet de construction d'un centre de transfert des déchets recyclables sur le Blaisois.

Plusieurs pistes ont été explorées et un terrain situé au Parc des Châteaux sur la commune de la Chaussée Saint Victor est parfaitement adapté à nos besoins. La parcelle A n° 1185 Coordonnées GPS : 47°37'16N et 1°21'31"E d'une contenance d'environ 10 000 m² appartient à la SA d'économie mixte 3 Vals Aménagement.

3 Vals Aménagement a accepté de vendre au syndicat ValEco la parcelle ci-dessus mentionnée nue de toute construction et cadastrée A n° 1185 d'une contenance d'environ 10 000 m² pour un montant de 30 € HT / m² soit un total estimatif de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC + frais de notaire.

Le Président rappelle l'importance de la localisation de ce terrain dans le projet de construction d'un nouveau centre de transfert des déchets du Blaisois qui sera également utilisé par le syndicat de Mer pour le transfert des déchets recyclables des administrés de son territoire.

Il propose donc au Comité syndical d'acquérir cette parcelle pour la somme ci-dessus mentionnée, et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents pour l'achat de ce terrain.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE l'acquisition de la parcelle A n° 1185 sur le Parc des Châteaux commune de La Chaussée Saint Victor d'une contenance d'environ 10 000 m² sur la commune de la Chaussée saint Victor appartenant à la SEM 3 Vals Aménagement,

DECIDE que l'achat de cette parcelle se fera au prix de 30 € HT / m² soit un total estimatif de 300 000 € HT soit 360 000 € TTC euros + frais de notaire,

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture

de Loir-et-Cher, le :

18 OCT. 2022

Publié ou notifié, le :

18 OCT. 2022



Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 17 octobre 2022.

Le Président,
Christian MARY

